

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS371

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 20

À la fin de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« d'analyse et de mesure »,

les mots :

« de mesure et d'analyse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.